



Projet de loi cible la violence au travail en Ontario. Voir la page 9.

Le Billot



Pouvez-vous sortir de votre cabine en cas d'urgence? Voir la page 12.

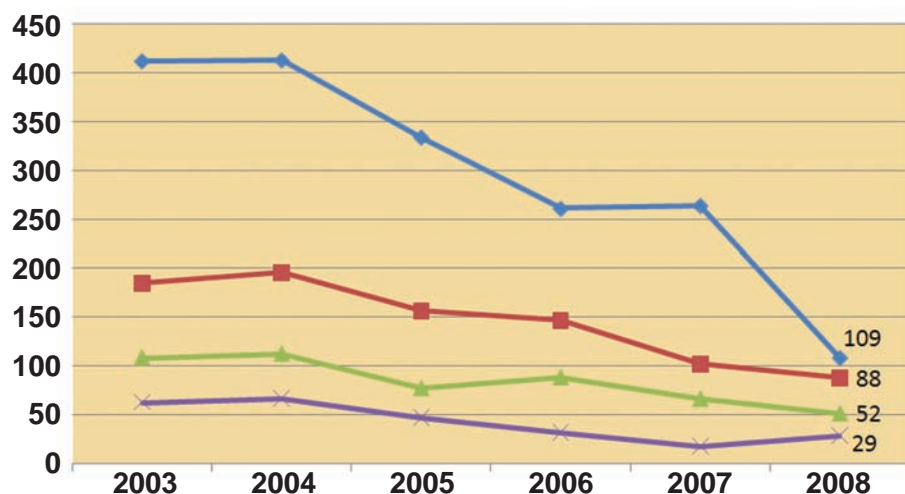
Vol. n° 12 Numéro 2

Nouvelles en santé et en sécurité à l'intention de l'industrie forestière de l'Ontario

Automne/hiver 2009

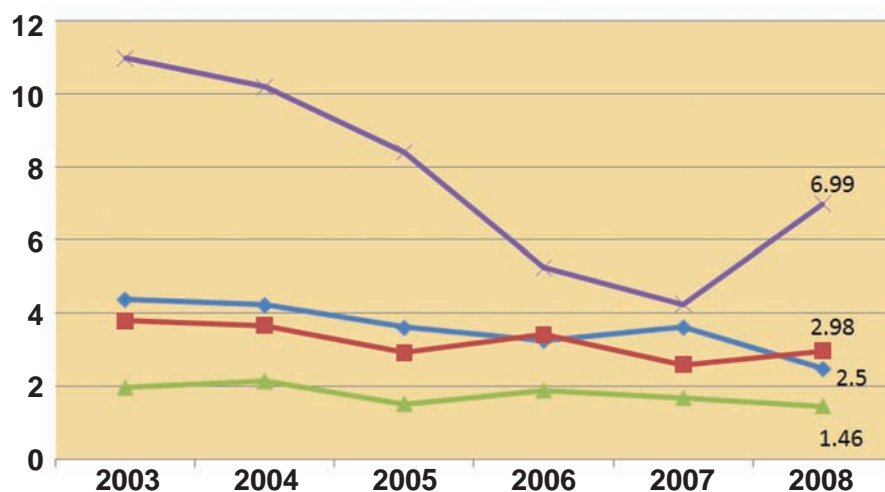
Chute des blessures et des taux de fréquence

Blessures avec perte de temps



—●— Scieries —■— Exploitation forestière —▲— Placage/contre-placage
—✕— Sylviculture

Taux de fréquence des blessures avec perte de temps (Nombre de blessures par 200 000 heures travaillées)



Des quatre secteurs, seulement les compagnies sylvicoles ont subi une augmentation des blessures en 2008. Leur taux de fréquence de BPT a aussi monté.

L'ASTIFO a préparé sa revue annuelle des statistiques sur les tendances en matière de santé et sécurité dans tous les secteurs de l'industrie forestière. Notre revue illustre que les blessures avec perte de (BPT) ont atteint la marque de 278 dans les exploitations forestières de l'Ontario en 2008, du jamais vu. Il s'agit là d'une chute de plus de 30 p. 100 par rapport à 2007. Le taux de fréquence de BPT total a baissé à 2,4 blessures par 200 000 heures travaillées en 2008, par rapport à 2,99 en 2007.

Malgré les diminutions significatives du nombre total de blessures et des taux de fréquence dans les exploitations forestières dans l'ensemble depuis 2002, le nombre total de journées d'absence du travail a augmenté de façon régulière pendant cette période. Le nombre de jours d'absence à cause d'une blessure est passé de 195 964 en 2007 à 204 578 en 2008 dans les lieux de travail forestiers. Le taux de gravité des blessures chez les compagnies forestières a presque triplé depuis 2002, se chiffrant à 1 705 jours d'absence par 200 000 heures travaillées en 2008 par rapport à 571 jours d'absence en 2002.

Un nombre total de 23,9 millions d'heures ont été travaillées par les compagnies forestières en 2008, une réduction de 20 p. 100 par rapport à l'année précédente ce qui est loin du 42 millions d'heures travaillées en 2001. Des 1 350 compagnies membres de l'ASTIFO en Ontario, 1 208 (89,5 p. 100) n'ont signalé aucune blessure avec perte de temps en 2008. Plus d'un tiers des 123 compagnies forestières qui comptent 20 employés (équivalent temps plein) ou plus, ont signalé aucunes BPT en 2007.

Les foulures, les entorses et les déchirements continuent d'être les blessures les plus communes en lors de travaux forestiers en 2008, représentant 62 p. 100 des BPT en sylviculture, 43 p. 100 en placage/contre-placage et autres panneaux, 34 p. 100 en exploitation forestières et 33 p. 100 dans les scieries.

Être heurté par un objet ou se cogner sur ce-

lui-ci ainsi que le surmenage étaient les deux principales causes de blessures dans les lieux de travail forestiers. La réaction du corps (un problème lié à l'ergonomie, résultant d'un mouvement répétitif et des postures maladroites) et les chutes sur un même niveau étaient les deux autres causes des blessures les plus communes.

Somme tout, les compagnies d'exploitation forestière ont affiché le meilleur rendement en santé et sécurité parmi les groupes de taux forestiers en 2008, avec des diminutions du nombre total de blessures, de la fréquence de BPT, de la fréquence de BSPT et de jours d'absences à cause de blessure. Le secteur de la sylviculture et des autres services forestiers était à l'autre extrémité de l'échelle, affichant une augmentation significative du nombre total de blessures, des taux de BPT et de BSPT, ainsi que du nombre de journées d'absence et du taux de gravité des blessures.

Le nombre total de blessures sans perte de temps (BSPT), suite auxquelles les travailleurs n'ont pas perdu de salaire mais qui ont eu à dé-

Suite à la page 4

ASSOCIATION POUR LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL DANS L'INDUSTRIE FORESTIÈRE DE L'ONTARIO
C.P. 2050, succursale centrale, 650 avenue McKeown, North Bay, ON P1B 9P1



sécurité des machines dans les lieux de travail forestiers

Ce nouveau programme de formation d'une demi-journée offre des renseignements importants à propos de la reconnaissance, de l'évaluation et de la protection contre les dangers des pièces en mouvement auxquels les travailleurs sont exposés lors de l'utilisation, de l'entretien, des réparations ou du dépiage de pannes des machines typiques, des appareils et des procédés en foresterie.

Pour commander cette formation par un conseiller-instructeur de l'ASTIFO, ou pour commander le matériel lié au programme, veuillez communiquer avec l'ASTIFO au 1-888-730-7821 poste 241 ou par courriel à training@ofswa.on.ca.